

# LE GALLICAN

REVUE DE L'EGLISE GALLICANE - ISSN 0992 - 096X



**'ABBÉ JUNQUA**

**LES ASSISES  
POUR  
UN  
FEUILLETON**



C'est ainsi que s'est appelée l'Eglise Catholique en France depuis l'évangélisation des Gaules jusqu'en 1870.

Respectueuse de la papauté, elle posait néanmoins certaines limites à sa puissance; elle enseignait en particulier que le pouvoir des évêques réunis en concile était plus grand que celui du pape. Pourtant en 1870 eut lieu à Rome la proclamation du dogme de l'infailibilité pontificale qui consacra l'abdication de l'épiscopat devant l'omnipotence du pape.

En France, un mouvement de résistance fut emmené par le Révérend Père Hyacinthe Loyson qui obtint par décret du Président de la République l'autorisation d'ouvrir un lieu de culte au nom de l'Eglise Gallicane le 3 décembre 1883. Après la loi de 1905 entérinant le principe de séparation des Eglises et de l'Etat, le courant gallican va s'organiser plus librement.

A partir de **1916** le village de **Gazinet** - dans le bordelais - devint le symbole de la résistance gallicane et du renouveau gallican. **L'association culturelle saint Louis** fut créée par Monseigneur Giraud le **15 février 1916**.

*Le siège de l'Eglise et de la culturelle saint Louis est aujourd'hui à Bordeaux: - chapelle primatiale saint Jean-Baptiste, 4 rue de la Réole, 33000 Bordeaux.*

La paroisse saint Jean-Baptiste existe **sans discontinuité** depuis le 24 juin 1936. Elle a été fondée par Monsieur l'Abbé Junca en 1872 et fut continuée par le Père Jean (*Monseigneur Brouillet*) 1936, puis par le Père Patrick (*Monseigneur Truchemotte*) 1960. Depuis 1987 le Père Thierry (*Monseigneur Teyssot*) assure le service permanent du culte gallican (messes, baptêmes, mariages, communions, funérailles, bénédictions) en la chapelle saint Jean-Baptiste.

Cette tradition bien gauloise de résister aux empiétements de la curie romaine a pris jadis le nom de **gallicanisme**.

Le plus illustre représentant de ce courant fut le grand **Bossuet**, évêque de Meaux (XVIIème siècle), qui rédigea les **quatre articles gallicans de 1682** signés par l'assemblée des évêques de France. Bossuet ne fit d'ailleurs que reprendre les décisions du **concile de Constance** (1414-1418) qui rappela (conformément à la règle en usage dans l'Eglise universelle et indivise du premier millénaire) que le **concile oecuménique** (assemblée de tous les évêques) était **l'organe suprême en matière d'autorité et d'enseignement au sein de l'Eglise**.

### L'Eglise Gallicane aujourd'hui

#### 1) Ses croyances

En tant qu'**Eglise chrétienne**, pour y adhérer, il faut avoir reçu le baptême ou désirer le recevoir.

En tant qu'**Eglise de tradition catholique**, pour y adhérer, il faut connaître et admettre l'un des credos suivants, qui contiennent les articles fondamentaux de la foi catholique: - des Apôtres, de Nicée-Constantinople, de saint Athanase.

En tant qu'**Eglise apostolique**, pour y adhérer, il faut connaître et admettre dans leur contenu traditionnel les sept sacrements: baptême, confirmation, réconciliation, eucharistie, onction des malades, ordre et mariage; tous les

# **l'Eglise Gallicane**

commandements divins, lesquels sont synthétisés dans ce passage de l'Evangile: "**tu aimeras ton Dieu de tout ton coeur, de toute ton âme et de tout ton esprit, et tu aimeras ton prochain comme toi-même**".

#### 2) Ses tolérances

Acceptation du mariage des prêtres et des évêques - Diaconat féminin - Rejet de la confession obligatoire - Administration du sacrement de communion sous les deux espèces - Bénédiction ponctuelle du remariage des divorcés - Bannissement des excommunications - Liberté en matière de jeûne et d'abstinence - Participation des fidèles au gouvernement de l'Eglise - Election des évêques par le clergé et les fidèles - Prise en considération du monde animal dans la réflexion de l'Eglise.

#### 3) La Communion Gallicane

Union des Eglises de tradition catholique - Eglises Soeurs

\*\* Eglise Gallicane - Tradition Apostolique de Gazinet - 4 rue de la Réole - 33000 Bordeaux

Internet: <http://www.gallican.org>

\*\* Eglise Sainte Marie - 33-35 rue de la Vatine - B.P. 5 - 76131 Mont Saint Aignan Cédex

Internet: <http://www.gallicane.org>

\*\* Rite Catholique-Chrétien d'Eglises Communautaires - 30 Briermoor, Ottawa, Ontario, K1T 3G7, Canada

Internet: <http://scciec.ca>

Comme son nom l'indique, la **Communion Gallicane** - créée par les trois Eglises citées plus haut en **janvier 1998** - entend défendre et faire connaître les principes du gallicanisme historique tels qu'ils ont été définis par le Concile de Constance au XVème siècle et par les Quatre articles de Bossuet (1682).

Elle souhaite témoigner de la vérité de l'Evangile dans le monde d'aujourd'hui; c'est la communion à un idéal de paix, de respect d'autrui, de tolérance et de miséricorde. Elle désire maintenir les pratiques disciplinaires de l'Eglise des premiers siècles avec l'acceptation d'un clergé marié, des liturgies vivantes et priantes, le souci du peuple de Dieu.

Au-delà de ces quelques mots, la Communion Gallicane veut être l'expression des **Eglises de l'équilibre et du bon sens**, comme l'indique la devise du journal Le Gallican.

Les Eglises-soeurs de la Communion Gallicane sont aussi membres du **Conseil International des Eglises Communautaires**,

<http://www.akcache.com/community/iccc-nat.html>

qui est membre du **Conseil Oecuménique des Eglises**.

<http://www.wcc-coe.org/>

LE  
GALLICAN

# Editorial

Les lampions de la fête se sont éteints et la vie a repris ses droits. Il reste pour la plupart des participants au jubilé gallican des 14 et 15 juillet derniers le sentiment nostalgique d'une fête bien réussie, avec ses chants, ses éclats de bonne humeur et ses repas conviviaux.

Les fidèles présents nous ont confié par la suite combien de tels moments sont vivifiants pour la Foi et resserrent les liens de l'amitié.

Le bulletin de nos amis de l'Eglise Catholique Chrétienne du Canada a également parlé du jubilé de l'Eglise Gallicane. Qu'ils en soient remerciés. Un évêque ami de l'Eglise Sainte Marie, de passage à Bordeaux quelques jours auparavant avec son épouse nous a également témoigné son amitié.

La chapelle Saint Jean-Baptiste de Bordeaux après 15 années passées rue Mandron a déménagé le 23 juillet pour le numéro 4 de la rue de la Réole. Nous en reparlerons dans le prochain numéro d'octobre du journal lorsque les travaux d'aménagement seront finis. Notez également le nouveau numéro de téléphone: 05.56.31.11.96

En vous souhaitant à toutes et à tous une bonne rentrée et beaucoup de courage pour toutes vos activités. Fraternellement.

T. TEYSSOT

## Sommaire

**1** L'Abbé Junqua: les assises pour un feuilletton

**2** Qui est Marie ?  
Saint Hilaire de Poitiers

**3** Les deux Eglises et notre choix

**LE GALLICAN**  
REVUE DE L'EGLISE GALLICANE - ISSN 0992 - 096X

Journal Trimestriel - 4 rue de la Réole - 33000 BORDEAUX

☎ 05.56.31.11.96 - Fax 05.46.04.07.13

Adresse de Messagerie Internet: gallican@gallican.org

Site Web: <http://www.gallican.org>

# L'Abbé Junqua

## Les Assises pour un feuilleton

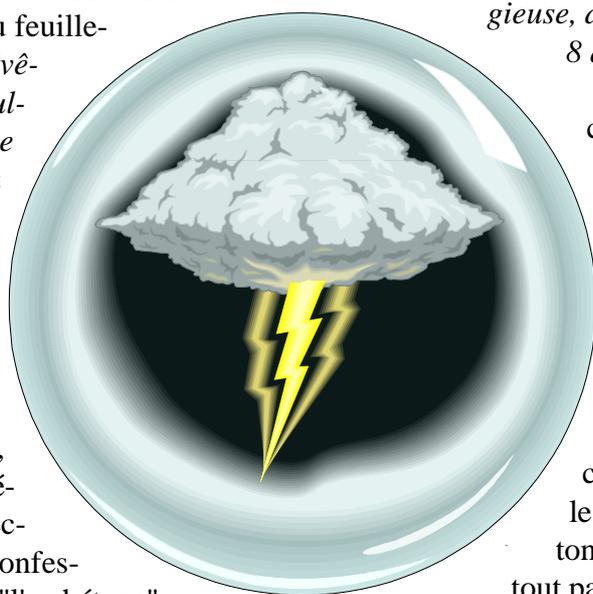
Dans le précédent numéro du Gallican nous vous présentions le livre publié par l'abbé Junqua en 1877, ouvrage au nom évocateur et visionnaire: "L'Eglise Démocratique et Sociale de la Liberté". Nous rappelions également que ce prêtre fut, à Bordeaux, le fer de lance du mouvement de résistance à l'absolutisme du Vatican. Essayons maintenant de comprendre le pourquoi de son procès et l'injustice de sa condamnation.

### SCANDALE À L'ARCHEVÊCHÉ

Au tout début de l'année 1872 le quotidien "La Tribune de Bordeaux" publiait en première page le commencement d'un feuilleton intitulé: "Les Mystères d'un évêché, scènes de la vie jésuitique contemporaine", par l'abbé X\*\*\*. Dans son introduction, l'auteur révélait que le personnage principal du feuilleton serait un "archétype des évêques, archevêques, cardinaux ultramontains du dix-neuvième siècle, rejeton des prélats de la cour de Léon X et de Jules II". Le feuilleton se terminerait sur "l'apocalypse soudaine et radieusement funèbre" de ce "parvenu des autels". Dans les numéros suivants l'auteur s'en prenait au dogme, alors récent, de l'infailibilité pontificale, il dénonçait également le célibat ecclésiastique et les abus de la confession obligatoire. C'est ainsi que "l'archétype" évangélisait sa maîtresse en buvant du champagne, dans la salle aérienne du restaurant Robinson, dans la banlieue de Meaux.

Le bruit fait dans Bordeaux fut évidemment énorme. Qui pouvait bien être le mystérieux abbé X\*\*\* ? Un abbé Bonnétat fit savoir par la presse que ce n'était pas lui. Le mystère dura jusqu'en mars. Le 14 de ce mois les quotidiens bordelais révélaient que la police avait perquisitionné le 12 dans le bureau du gérant du journal La Tribune, M. Peychez, 18 rue du Parlement Sainte Catherine; puis au domicile de l'abbé Mouls, 7 rue d'Albret; enfin dans celui de l'abbé Junqua, 11 rue de Vertheuil. Une commission rogatoire avait été signée le 11 mars par M. Jules Calvé, juge d'instruction près le tribunal d'instance de Bordeaux. Le directeur du journal "La Tribune de Bordeaux", les abbés Mouls et Junqua étaient inculpés "d'avoir, en publiant dans le journal La Tribune, au cours de l'année et notamment dans les numéros du 22 février, des 6, 9 et 10 mars, une série de feuilletons ayant pour titre: Les Mystères d'un évêché, scènes de la vie jésuitique, commis des outrages caractéristiques à la morale publique et religieuse, délit prévu et puni par l'article 8 de la loi du 17 mai 1819".

On était encore, dans cette France du XIXème siècle, sous un régime religieux autocratique et arbitraire. Le pouvoir ultramontain, à l'inverse du courant gallican, avait pour lui l'or et la puissance dirigeante. Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux et sénateur de l'empire, c'était bien lui "l'archétype" et le "parvenu des autels" du feuilleton, nul ne s'y était trompé, surtout pas lui. Il entendait réagir de façon énergique, avec la toute puissance de l'appareil répressif de l'époque. C'était l'époque des Misérables et de Jean Valjean, les puissants faisaient sentir leur force.



## LA POLÉMIQUE ATTEINT L'HEXAGONE

Le journal "La Guienne" décrit ainsi la procession de la Fête-Dieu 1872 à Bordeaux:

*"Un peloton de dragons ouvrait la marche, puis venaient, selon l'habitude, les écoles des frères, le grand et le petit séminaire, le clergé des diverses paroisses, les chanoines de la primatiale, enfin le dais."*

*"le cortège, qui avait un kilomètre de développement, était escorté à droite et à gauche par les soldats du 57ème et du 123ème. Leur attitude, tout à la fois respectueuse et décidée, annonçait que la répression ne se serait pas fait attendre, s'il eût pris fantaisie aux communards de troubler cette pieuse manifestation..."*

*"le dais, sous lequel marchait S.E. le cardinal Donnet, était escorté par des gendarmes à la taille élevée, à l'oeil martial, à la fière tenue qui, eux non plus, n'auraient pas reculé devant une sévère répression."*

Le cardinal Donnet ne plaisantait pas.

## INTERDICTION DE PORTER LA SOUTANE

En réponse à la perquisition du 12 mars l'abbé Junqua fit publier dans le journal "La Tribune" du 17 mars le texte d'une lettre écrite à son archevêque, lettre dans laquelle le dogme de l'infailibilité pontificale et le syllabus étaient dénoncés et pris à partie. Le lendemain paraissait dans tous les quotidiens bordelais une lettre d'adhésion du chanoine Mouls à la déclaration de l'abbé Junqua: *"Je reconnais avec lui que la doctrine qu'elle contient et le blâme qu'elle inflige à l'épiscopat peuvent et doivent servir de point de départ et de but à une réforme du catholicisme, fondée sur le pur Evangile et sur l'enseignement de la primitive Eglise."*

Le même jour, dans le journal "La Tribune", l'abbé Junqua publiait un "manifeste au peuple de Bordeaux". Le lendemain il racontait le déroulement de la perquisition policière à son domicile, le 21 il en appelait au clergé de la Gironde.

Le cardinal Donnet ne fut pas long à réagir. Profitant d'une conférence publique donnée rue Rolland à Bordeaux le 23 mars, il enjoignit "MM. Junqua et Mouls" à quitter l'habit ecclésiastique. En application des règles du concordat la notification fut portée aux deux prêtres gallicans le 27 mars 1872 par le commissaire A. Boutarel.

Le tumulte fait à Bordeaux par toute cette affaire était maintenant connu de toute la France. Le périodique "L'Aquitaine", journal de l'archevêché de Bordeaux développait une littérature cinglante. Il écrivait le 23 mars 1872: *"Nous avons donc en France trois prêtres "vieux-catholiques": M. Michaud, ex-neuvième vicaire de la Madeleine à Paris, M. Junqua, ex-sous-dernier vicaire à Saint André de Bordeaux, et M. Mouls, chanoine et ancien courtier électoral du juif Péreire..."*

A Paris, Louis Veuillot dans "l'Avenir" tirait à boulets rouges en direction des deux prêtres bordelais et du curé Michaud de Paris: *"Ils sont trois, M. Mouls, le chanoine impliqué dans l'affaire des papiers scandaleux, se déclare à son tour. Il adhère à M. Junqua, lequel est son Michaud particulier. Dans le chapitre, qui peut se tenir entre ces bons compères, M. Mouls sera peut-être en état de fournir des idées, mais ce n'est pas lui qui fournira les écritures. MM. Michaud et Junqua, comme on le voit à leurs manifestations, sont incultes, M. Mouls illettré Il est aussi chevalier de la légion d'honneur. Ses relations avec M. Péreire, entrepreneur d'Arcachon quand M. Mouls en était curé, lui ont valu cette croix..."*

Face au rouleau compresseur de la médiocrance et de l'arbitraire que pouvaient Mouls et Junqua ?

Au passage relevons que le journal l'Aquitaine se teintait d'un antisémitisme reflet d'une époque, celle du pape Pie IX, le même qui vient d'être béatifié par le Vatican le 3 septembre 2000. Pie IX qui fit exécuter ses adversaires, qui condamna la liberté religieuse et la démocratie dans le fameux Syllabus (1864), qui fut l'artisan du dogme de l'infailibilité pontificale lors du concile Vatican 1 en 1870. Quant à Louis Veuillot on se souviendra qu'il aimait aiguïser sa plume contre Victor Hugo, qu'il justifiait la guerre en écrivant dans la presse *"qu'importe le nombre des morts puisque les âmes ne meurent pas"*, qu'il appuyait le dogme de l'infailibilité pontificale avec les mots suivants: *"quand le pape pense, c'est Dieu qui pense"*.

En voulant porter aujourd'hui un jugement sur cette affaire, on ne doit surtout pas oublier le contexte politique et religieux de l'époque.

Ajoutons encore que le curé Eugène

Michaud s'exila en Suisse où il participa à la création de l'Eglise Vieille-Catholique locale. Il fut ensuite nommé doyen de la faculté de théologie de Berne. Et Mgr Gaston Vigué, coadjuteur de Mgr Giraud en 1921 et évêque ayant conféré la prêtrise au futur Mgr Patrick Truchemotte en 1953, fut dans sa jeunesse élève du professeur Eugène Michaud.

## LE PROCÈS

L'abbé Junqua ne tint aucun compte de l'interdiction qui lui avait été faite de porter l'habit ecclésiastique. Mouls, d'une nature moins forte, partit en Espagne. Pour avoir refusé de se conformer à la décision du cardinal-archevêque Donnet, l'abbé Junqua fut cité le 15 avril 1872 devant le tribunal correctionnel où il se présenta en soutane et fut condamné à six mois d'emprisonnement avec les attendus suivants:

*"Attendu que par décision en date du 27 mars 1872, dénoncée le même jour à l'abbé Junqua, il lui a été enjoint de quitter l'habit ecclésiastique, que cependant il continue à le porter en ville et qu'il en était même revêtu aujourd'hui quand il a comparu devant le tribunal.*

*"Attendu que cette infraction à décision légalement prise, et qui doit être obéie, constitue le délit prévu et puni par l'article 259 du Code pénal, que cet article est, en effet, général et atteint toute personne qui, lorsqu'elle en a été régulièrement privée, porte un costume reconnu par la loi ou les règlements et spécialement attribué, soit à des citoyens chargés d'un ministère ou service public comme les membres du clergé, etc."*

L'avocat de l'abbé Junqua déposa immédiatement une plainte "comme d'abus" contre l'archevêque de Bordeaux. L'appel était suspensif en attendant une nouvelle décision du tribunal.

Mouls et Junqua se retrouvèrent ensuite

en Belgique où ils donnèrent des conférences en jetant les bases d'une Eglise nouvelle, "l'Eglise Démocratique et Sociale de la Liberté".

Mais le 7 juin 1872 l'affaire du feuilleton "Les Mystères d'un évêché" devait être appelée devant la cour d'assises de Bordeaux, pas moins... **Les assises pour un feuilleton !** Junqua, toujours combatif, se présenta dignement, Mouls resta en Belgique.

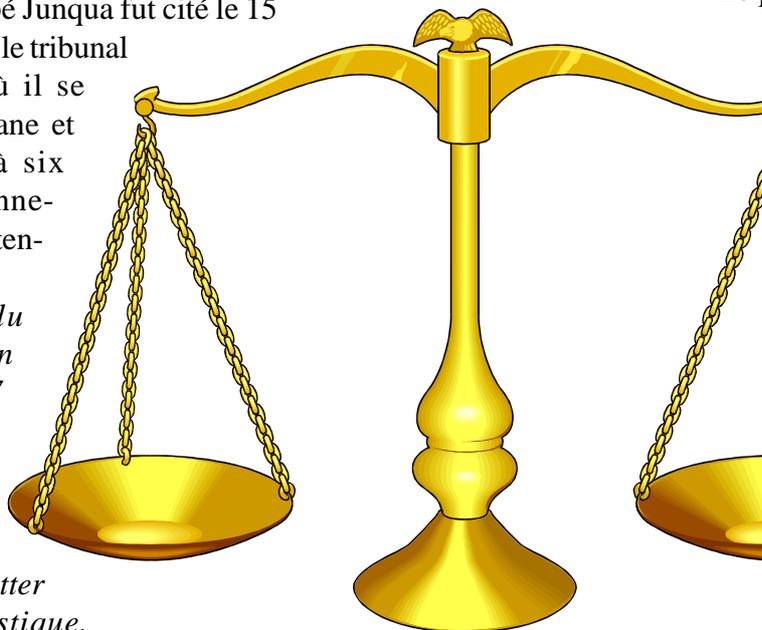
Comme témoin, l'abbé Bonnétat, confrère de Junqua à la cathédrale de Bordeaux reconnu avoir été le dénonciateur. Nul ne sait pour combien de deniers. Trente pour Jésus, combien pour l'abbé Junqua ? Le procureur général se lança dans l'analyse du feuilleton, lut divers passages, présenta quelques lettres personnelles saisies chez Mouls et demanda une condamnation.

Le procès dura deux jours, le verdict fut prononcé en séance de nuit... *"C'est votre heure et le règne des ténèbres"* avait prophétisé Jésus (Luc 22,53). Les abbés Junqua et Mouls étaient condamnés à deux ans de prison et 3000 Frs d'amende, le gérant de "la Tribune" à trois mois de prison et 2000 frs d'amende.

Loin de courber l'échine, le journal La Tribune annonça dans son numéro du 22 juillet la parution prochaine d'un volume de 500 pages, vendu 1 Frs 50: "Le procès de "La Tribune" et de l'abbé Junqua". Des photographies de l'abbé étaient aussi en vente chez M. Aylies, 164 cours Saint Jean: 1 franc la carte ordinaire, 1 franc 50 la carte pour album.

Dans le même numéro, "La Tribune" faisait de la publicité pour "Les amours d'un jésuite (histoire vraie)", par Gustave Graux.

Incarcéré à la suite du procès, l'abbé Junqua fut extrait de la cellule où il accomplissait sa peine de deux ans pour entendre confirmer par la cour d'appel la condamnation à six mois de prison pour port interdit de l'habit ecclésiastique. Mais cette fois, on avait revêtu l'irréductible Junqua d'une redingote.



## L'ABBÉ SE DÉFEND

Dans son ouvrage "L'Eglise Démocratique et Sociale de la Liberté" publié en 1877, l'abbé Junqua consacre quelques pages à son procès et à sa condamnation en cours d'assises.

Nous pensons utile de les reproduire ici. Il y a du souffle dans ses paroles, et beaucoup de dignité.

*"Vous n'avez pas oublié, Peuple de la Gironde, ces assises de Bordeaux de 1872, dans lesquelles on mit tout en oeuvre pour découvrir dans ma conduite passée quelque infraction aux bonnes moeurs; et vous vous souvenez qu'on ne trouva rien, absolument rien.*

*"Je l'ai dit: si quelque fait de cette nature m'était reproché par ma conscience, je ne me sentirais pas le droit de vous adresser la parole, ni aujourd'hui ni jamais.*

*"Deux lettres furent exhibées contre moi par le ministère public, l'une provenant d'un vicair général, l'autre provenant d'un curé qui avait été mon successeur: mais ces deux lettres, qui d'ailleurs n'articulaient rien de formel et se bornaient à des généralités, trouvèrent leur explication naturelle dans la haine conçue par leurs auteurs contre ce qu'ils appelaient mon apostasie.*

*"Elles n'avaient été écrites, en effet, que pendant les quinze derniers jours qui avaient précédé ma comparution devant la cour d'assise, c'est à dire depuis ma déclaration publique à son Eminence le cardinal-archevêque de Bordeaux et depuis tous les bruits qui couraient le monde à l'occasion de mes procès.*

*"Elles ne ressemblaient donc qu'à ces vengeances dévotes, dont on voit si souvent des exemples, contre les consciences fatiguées de l'esclavage, qui ont fini par lever l'étendard de l'indépendance et de la liberté.*

*"Cette simple observation suffit pour réfuter les vagues allégations de ces deux lettres, et le cours des débats les réfuta également, puisque l'accusation ne peut faire passer un seul témoin à charge contre moi et fut condamnée à en voir passer un grand nombre qui attestèrent la régularité de ma conduite à toutes les époques de ma vie, depuis mes premières années de ministère et même depuis ma première enfance.*

*"La calomnie elle-même ne put donc me ternir. Elle fut réduite à me laisser tel que me fai-*

*saient et ma conscience et la voix unanime du Peuple." (L'Eglise Démocratique et Sociale de la Liberté - chapitre 2 - Mon Passé, pages 3 et 4)*

*"Je n'ai rien à dire ici du verdict que le jury crut devoir prononcer contre moi. Je ne saurais y souscrire, mais je le respecte, en me réservant.*

*"J'aurais pu nier ma participation à l'oeuvre qu'on incriminait, puisque je ne l'avais pas signée. Loin de moi pareils moyens.*

*"Si je mets parfois à nu certaines âmes, c'est toujours par la mienne que je veux commencer.*

*"J'avouais noblement, avec une franchise et un courage que n'effraya point la peine qui m'attendait, la vérité complète: j'étais l'auteur, entre autres choses, des vues philosophiques et morales du roman, les Mystères d'un évêché; je le dis.*

*"Le jury, sur mon aveu, me déclara coupable sans circonstances atténuantes, et la cour me condamna au maximum de la peine légale; elle ne fit, sans doute, en cela, que ce qu'elle avait le pouvoir de faire; mais elle n'en fit pas moins une chose inouïe: celle de ne mettre aucune différence entre mon complice, qui était contumace, et moi, qui bravement comparaisait devant elle.*

*"Le journal, la Tribune de Bordeaux, qui avait publié l'ouvrage sous la signature mystérieuse X\*\*\*, et qui en avait pris, par conséquent, la responsabilité, fut condamné, dans la personne de son gérant, à trois mois de prison, et moi, je fus condamné à deux ans, comme le contumace.*

*"Je n'accuse personne, je le répète; mais pourrais-je empêcher qu'un tel jugement ne crie haut dans le souvenir?" (L'Eglise Démocratique et Sociale de la Liberté - chapitre 3 - Ma condamnation en cour d'assises, pages 5 et 6)*

*"Vous n'avez pas oublié, vous n'oublierez jamais, Girondins, ce qui se passa à mon sujet, dans la même année, à propos de l'habit ecclésiastique, qui avait été mon seul habit depuis que j'étais entré dans les ordres.*

*"Avec mon ami M. Mouls, chanoine de la cathédrale, je reçus, de la part de Mgr le cardinal-archevêque de Bordeaux, par le commissaire de police, M. Boutarel, requis à cette fin par son Eminence, la signification d'une défense de porter cet habit.*

*"Je formais recours devant le conseil d'Etat, comme d'abus, contre mon archevêque; le conseil d'Etat crut devoir juger contre moi la cause à lui déférée; le tribunal correctionnel, qui avait*

suspendu l'affaire jusqu'à cette décision, me considéra, dès lors, comme un laïque n'ayant plus le droit de porter la soutane, **bien que, si je me fusse présenté pour le mariage, on m'eût toujours considéré comme un prêtre, obligé devant la loi de rester célibataire;** et il me condamna à six nouveaux mois d'emprisonnement, en vertu de l'article 259 du code pénal, qui rend passible de cette peine celui qui porte un costume qui ne lui appartient pas. Ce jugement fut confirmé par un arrêt de la cour d'appel. Je me pourvus alors en cassation contre le jugement et contre l'arrêt, et la cour de cassation rejeta mon pourvoi." (L'Eglise Démocratique et Sociale de la Liberté - chapitre 4 - Ma condamnation en cour d'assises, extraits pages 6 et 7)

## ÉPILOGUE

**A** lors que l'abbé Junqua supportait les rigueurs et les souffrances du régime carcéral, son ami et confrère Xavier Mouls tentait de survivre exilé en Belgique. D'une nature moins forte que celle de Junqua il conçut de toutes les épreuves qu'il avait traversé un tel chagrin qu'il mourut prématurément, le 5 juillet 1878, à Chapelle-Lez-Hairlaimont, en Hainaut, dans la famille d'un ouvrier tourneur qui l'hébergeait et dont il était l'ami. Il avait, du reste, et durant tout le temps de ses fonctions de curé (et fondateur) de la ville d'Arcachon en Gironde (1854-1869), été l'ami des humbles.

Dans le quartier des Abatilles, près de l'église Saint Louis à Arcachon, une avenue porte le nom de l'abbé Mouls, résultat d'une campagne de réhabilitation de la mémoire de l'abbé par le Président de la Société Historique d'Arcachon M. de Ricaudy en 1920. En effet, après le départ de Mouls de la cure d'Arcachon les autorités ecclésiastiques romaines firent tout pour gommer, jusqu'au souvenir de l'existence de l'abbé dans cette cité. Il avait pourtant contribué à fonder Arcachon, il avait aimé cette ville, il s'était battu pour elle, ce qui lui avait valu la médaille de la légion d'honneur par l'empereur Napoléon III en 1859. Mais son corps ne fut

pas inhumé dans sa terre d'Arcachon, et à Chapelle-Lez-Hairlaimont, en Belgique, sa tombe a aujourd'hui disparu.

*"Fantine fut donc enterrée dans le coin gratis du cimetière qui est à tous et à personne, et où l'on perd les pauvres. Heureusement*

*Dieu sait où retrouver l'âme".*

(Victor Hugo - Les Misérables - fin du premier livre).

L'abbé Junqua quant à lui, après avoir purgé sa peine de prison repartit d'abord en Belgique où il se maria. Il revint en France pour publier "L'Eglise Démocratique et Sociale de la Liberté" en 1877.

*"Si je sentais une tache dans ma vie, je ne romprais pas aujourd'hui le silence auquel me condamna, il y a quelques années, le jugement des hommes et auquel m'habituaient trente mois de prison dure."* (Début du premier chapitre - page 1)

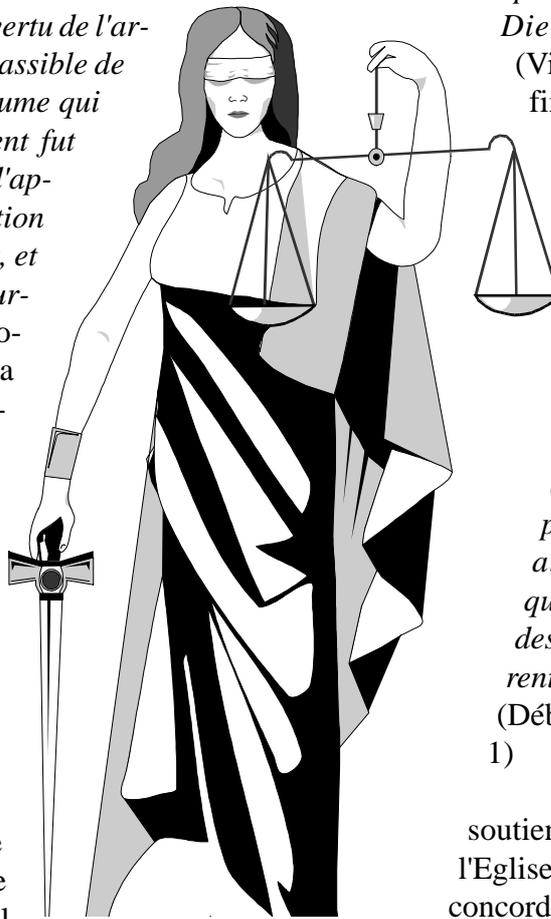
Il eut semble-t-il peu de soutien dans ce projet de réforme de l'Eglise de son époque. Le régime du concordat ne lui laissait de toute façon pas beaucoup de liberté. C'est ce qu'avait compris les prêtres Hyacinthe Loyson et Eugène Michaud de Paris qui s'exilèrent en Suisse. Hyacinthe Loyson revint en France où il créa une paroisse sous le nom d'Eglise Gallicane à Paris, mais il refusa l'épiscopat qui seul aurait pu permettre le développement d'une Eglise de plus grande envergure. L'abbé Junqua eut-il des contacts avec le Père Hyacinthe Loyson ? Nous ne le savons point. Ce que nous savons par contre c'est qu'il se lança dans l'apostolat auprès des petits et des humbles et fonda la chapelle Saint Jean-Baptiste à Bordeaux. Il mourut dans la misère en 1899. Il n'y a pas de sépulture à son nom, il fut incinéré comme il l'avait demandé.

*"Il dort.*

*Quoique le sort fût pour lui bien étrange.*

*Il vivait.*

*Il mourut quand il n'eut plus son ange. La chose simplement d'elle-même arriva, comme la nuit se fait lorsque le jour s'en va." (Victor Hugo - Les Misérables - fin du dernier livre)*



# QUI EST

## MARIE ?

**B**ien plus que l'enfant qui écoutait l'ange lui annoncer qu'elle enfanterait le Sauveur.

Dès les origines de l'Humanité il est question d'elle dans le premier des livres de la Bible, celui de la Genèse. Nous y apprenons qu'elle écrasera la tête du serpent (Gen. 3,15).

Et, tout à la fin, dans le livre de l'Apocalypse, au chapitre douze nous lisons:

*"Un grand signe parut dans le ciel: une femme enveloppée du soleil, la lune sous ses pieds, et une couronne de douze étoiles sur sa tête. Elle est enceinte et crie dans les douleurs".*

Et plus loin nous lisons encore:

*"Hors la femme mit au monde un enfant mâle, celui qui doit paître les nations avec un sceptre de fer."*

Suit l'histoire du grand combat cosmique entre l'archange Saint Michel et les forces du mal.

Le rôle de Marie, Mère de Dieu, **dépasse donc le domaine terrestre.**

Jésus dit au disciple:

*"Voici ta mère !*

*Et dès cet instant le disciple la prit chez lui." (Jean 19,26)*

C'est à tous les fils spirituels de l'apôtre Jean que Jésus a dit:

*"Voici ta Mère !"*

A vous qui lisez ces lignes...

Certainement...

A vous de répondre:

Je suis ton enfant.

### Y AVEZ-VOUS PENSÉ ?

**E**nceinte par l'opération du Saint-Esprit, Marie fut - avant son mariage - en proie à la méchanceté des gens.

Elle dut s'enfuir dans les montagnes pour fuir ceux qui voulaient la lapider...

Jésus savait tout cela !

Au cours d'un sermon le 15 août 1953 Monseigneur Truchemotte s'écriait:

*"Quand Jésus pardonna à la femme adultère que l'on voulait lapider... Qu'inscrivit-il sur le sol ? (Jean 8,6-8)*

*Peut-être le nom de Marie !"*

Devant tout jugement humain le **nom de Marie est puissant.**

Elle a subi l'injustice... La calomnie.

Elle est reine de justice, de tolérance et de compréhension.

Comment se placer dans la filiation adoptive de Marie ?

En étudiant le rôle de Marie qui reflète Dieu tout comme la lune reflète le soleil.

En priant.

### MARIE: REINE DE FRANCE

**S**aint Jean, apôtre, fils adoptif de Marie eut pour disciple Saint Polycarpe de Smyrne, qui lui eut pour disciple Saint Irénée, futur évêque de Lyon et Père de l'Eglise Gallicane. En passant par Marie **trois générations** jusqu'à Saint Irénée.

C'est peut-être à cela que la France doit d'être le pays où la Vierge est apparue le plus souvent.

Savez-vous que c'est de France qu'est partie la dévotion du 15 août ?

### PRIÈRE À NOTRE-DAME

**T**on intercession, bienheureuse avocate du genre humain, fut lors des noces de Cana le signal du premier miracle de Ton Fils Jésus-Christ et, depuis cet instant, nul n'a eu recours à toi sans ressentir les effets de ton intercession auprès de Celui qui peut tout.

C'est pourquoi je viens te confier ma cause.



Je sais la maternelle bienveillance avec laquelle tu écoutes nos oraisons toi dont la vie terrestre connut les épines de la misère, de la jalousie, de la dureté, de l'incompréhension. Qui mieux que toi serait indiquée pour comprendre mes problèmes et appuyer ma prière dans toutes les difficultés de l'existence.

Notre-Dame du Réconfort: c'est le merveilleux vocable que des milliers de témoignages t'ont fait donner par ceux qui s'adressent à toi, Marie, bénie entre toutes les femmes, dont le nom, pieusement prononcé suffit à dissiper nos angoisses.

C'est par ce vocable que je t'invoque aujourd'hui en redisant, du fond du coeur, les paroles de l'archange Gabriel, et celles de ta cousine Elisabeth inspirée par le Souffle Sacré:

*Je te salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec toi  
Tu es bénie entre toutes les femmes  
Et Jésus qui vint en toi est béni...*

Avec toute l'Eglise je complète cette prière en disant:

*Sainte Marie, Mère de Dieu, prie pour nous pauvres pécheurs*

*Maintenant et à l'heure de notre mort  
Ainsi soit-il*

Garde-moi toujours, Ô Mère, en ton souvenir.

Notre-Dame du Réconfort, marque-moi du signe de ta protection, fais de moi ton enfant, afin que nulle force mauvaise ne puisse me nuire et que l'Aide du Ciel ne me fasse jamais défaut.

Avec la plus grande Foi je te prie **au Nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint** de veiller sur moi.

Amen

# SAINT HILAIRE DE POITIERS

(310-368)



En 350 la ville de Poitiers est en émoi.

Le siège épiscopal est vacant et le peuple des baptisés s'apprête à élire un évêque.

Un prêtre rappelle les qualités demandées par saint Paul pour le choix d'un évêque (1 Ti 1, 1-9)

Il doit être sobre, fuir les querelles, être un bon époux, un bon père de famille. S'il ne présente pas de telles qualités dans son ménage il est probable qu'il ne les présentera pas non plus dans l'administration de l'Eglise.

Et voici que les suffrages s'orientent vers un prêtre de 40 ans, marié et père d'une jeune fille. On le sait remarquable théologien et sa famille est, au coeur de Poitiers, le refuge de ceux qui sont dans l'affliction.

L'épiscopat d'Hilaire commence dans une période de grand trouble pour l'Eglise. Niant la divinité de Jésus-Christ les ariens (disciples d'Arius) font de plus en plus de prosélytisme et, à Rome, le pape Jules 1er sent sa santé décliner.

En 352 les ariens font élire Libère comme successeur de Jules 1er. Le nouveau pape a autant de défauts que son prédécesseur avait de qualités.

Prenant le prénom de Léon il adhère à l'hérésie arienne, soutenu bientôt par l'empereur Constance II. Toute l'Eglise Romaine le suit dans l'erreur.

A Poitiers Hilaire se rend compte du danger, il écrit plusieurs livres, exige de son clergé une

formation doctrinale plus solide.

En 355 il réunit les évêques gaulois au concile de Béziers: l'Eglise Gallicane ne suivra pas sa soeur romaine dans l'hérésie: la divinité du Christ est affirmée publiquement.

C'est alors la **persécution**.

Julien, gouverneur des Gaules, exile Hilaire en Asie mineure... Des évêques sont désignés par le pape pour remplacer ceux qui ne veulent pas adhérer à l'hérésie.

A Bordeaux l'évêque gallican doit céder sa cathédrale à un évêque arien désigné par Léon Libère.

La tradition veut qu'il se soit retiré et caché à Cestas-Gazinet. Comme le firent certains de ses successeurs à diverses époques de l'Histoire.

D'exil Hilaire écrit son livre sur la Foi des orientaux, puis ses douze livres sur la Trinité. En 360 il revient dans les Gaules où l'Eglise lui fait un triomphe.

A Poitiers on lui apporte un enfant mort sans baptême. Il se met à genoux et dit qu'il ne se relèvera qu'après l'enfant... Celui-ci revient à la vie et est baptisé au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint.

Le pape décide alors de convoquer un concile. Bien que non invité Hilaire s'y rend. Le pape interdit de se lever à son arrivée:

- *"Tu es Hilaire, gaulois"* lui dit-il d'un ton hautain.

- *"Je ne suis pas gaulois, mais gallican"* répond alors Hilaire, *"c'est à dire que je ne suis pas né en Gaule, mais je suis évêque de l'Eglise des Gaules."*

- *"Eh bien si tu es évêque gallican, je suis moi Léon le juge et l'apostolique du saint siège de Rome."*

- *"Quand bien même vous seriez Léon,"* rétorque alors Hilaire, *"vous n'êtes pas le Lion de la tribu de Juda."*

Le dialogue est rapporté par Jean Belet dans Rationale divinatorum officiorum chapitre 122.

Il y dit aussi que le pape répondit: *"Attends un instant et je vais te répondre en rentrant ce que tu mérites."*

- *"Si tu ne rentres pas"* dit Hilaire, *"qui me répondra à ta place ?"*

En effet le pape Libère ne rentra jamais plus. Une subite crise de dysenterie le fit mourir misérablement.

## VÉRITÉ MAIS CHARITÉ

Contemporain de Saint Athanase et de Saint Basile, Saint Hilaire mena le même combat qu'eux pour la défense de la vraie Foi. On l'a surnommé "l'Athanase d'occident". Mais une qualité domine chez lui que nous ne devons pas passer sous silence: la **tolérance**.

Il s'oppose à ce que ses adversaires religieux soient persécutés... Il ne veut, au synode de Paris (361), qu'aucun des anciens évêques ariens revenus au catholicisme ne perde son siège. Il se rend dans les églises hérétiques pour prier avec eux.

## LE RITE GALLICAN

Saint Hilaire célébrait sa messe dans le rituel gallican. Dans le texte ci-joint le pape Grégoire le Grand reconnaît pleinement la validité de ce rituel.

*"Saint Augustin de Canterbury à Grégoire le Grand:*

*Pourquoi existe-t-il une seule Foi et les constitutions des Eglises si différentes, et un autre rite de messe dans l'Eglise Romaine et dans les Eglises des gaules ?*

*Réponse du bienheureux pape Grégoire le Grand (septembre 602).*

*Ta fraternité (toi frère) connaît la constitution (l'usage de l'Eglise romaine dont tu te souviens - dans laquelle tu te gardes). Mais il me plaît (je désire) que tu puisses choisir ce que tu trouves ou bien dans celle de Rome, ou celle des gaules, ou dans une autre Eglise qui puisse le mieux plaire au Dieu Tout-Puissant. Dans l'Eglise des anglais qui est nouvellement confirmée (instituée) dans la Foi, tu peux introduire ce que tu auras pris de plusieurs Eglises, parce que ce ne sont pas les lieux qui nous sont donnés pour les choses mais les choses pour les différents lieux. Choisis dans les différentes Eglises ce qui est pieux, ce qui est religieux, ce qui est juste, en faisant un codex offre aux anglais ce qui convient à leur esprit et à leur usage."*

Patrologie latine, vol. 77 - (Migne), page 1186/1187

La fille de Saint Hilaire s'appelait Apia. Il écrivit aussi des commentaires de Saint Mathieu et

des psaumes. On lui doit aussi le "Traité des Mystères". A Libère succéda un autre pape hérétique: Félix II. Puis en 366 il y eut deux papes: Ursinus, continuant l'hérésie arienne et Damase 1er, catholique-orthodoxe. Après Saint Hilaire c'est Saint Delphin, évêque de Bordeaux qui préside l'Eglise Gallicane (synode de Bordeaux - 381).



## POURQUOI SEIGNEUR FAUT-IL TOUJOURS SE FOR- CER ?

... JE N'AI PAS ENVIE...

Je n'ai pas envie de me lever  
et je n'ai pas envie de me coucher.  
Je n'ai pas envie de partir au travail  
ou d'aller au collègue.  
Je n'ai pas envie de partir faire le ménage  
et de repasser le linge.  
Je n'ai pas envie d'éteindre le poste de télévision  
et de faire mes devoirs.  
Je n'ai pas envie de me taire  
ou pas envie de parler.  
Je n'ai pas envie d'aller le voir  
de lui serrer la main  
et même de lui sourire.  
Je n'ai pas envie de l'embrasser.  
Je n'ai pas envie de rendre le service demandé,  
de m'engager,  
et pas envie d'aller à cette réunion.  
Je n'ai pas envie de résister  
à l'appel des sentiers de traverses  
au détour de ma Route,  
et pas envie d'éteindre ces images dorées,  
projetées sans cesse  
sur l'écran de mes rêves.  
Je n'ai pas envie de me battre contre le temps,  
de m'arrêter  
de réfléchir  
de méditer ta parole  
et pas envie de te prier.

Seigneur,  
Pourquoi faut-il toujours se forcer,

pour vivre chaque jour,  
comme tu veux que l'on vive ?  
Ce n'est pas facile,  
Ce n'est pas gai.  
J'ai si souvent envie de faire  
ce que je ne dois pas faire,  
et si peu envie de faire,  
ce qu'il faut que je fasse !  
Seigneur,  
est-il vrai qu'il faille toujours se forcer  
... quand on n'a point envie !

Mon petit, dit le Seigneur  
il est vrai,  
que la graine doit être chaque jour arrosée,  
pour nous donner son arbre,  
que la mère doit peiner pour que naisse l'enfant,  
et les parents pour l'élever,  
jusqu'à sa taille d'homme,  
que le boulanger doit travailler de nuit  
pour pétrir le pain,  
et les ouvriers s'astreindre à la chaîne  
pour que roule l'automobile  
... même s'ils n'ont point envie.

il est vrai, que les savants doivent longuement cher-  
cher  
pour trouver le médicament qui guérit,  
que des hommes doivent sacrifier leur vie  
pour qu'advienne la justice,  
et que les amoureux doivent mourir chaque jour  
aux désirs égoïstes,  
pour que vive l'amour  
... même s'ils n'ont point envie.

Car où serait ta dignité mon petit,  
ta belle liberté  
et ton pouvoir d'aimer,  
Si le Père te donnait l'arbre et l'enfant tout fait,  
et le pain cuit sur la table servie,  
et le médicament sauveur sans erreurs possibles,  
et l'univers comme un paradis pour une humanité  
paisible,  
et les amours en fleurs,  
sans risque de faner ?

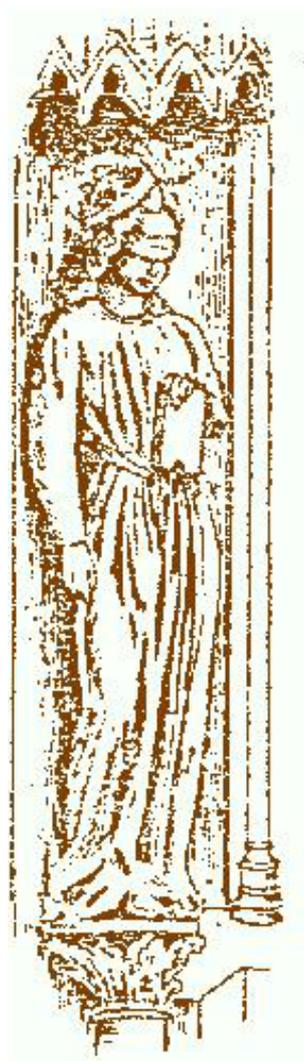
Il est difficile d'être un homme,  
et difficile d'aimer.  
Je le sais.  
Je n'avais point envie pendant trente ans  
de gravir les marches du calvaire,  
Mais mon Père désirait que ma vie tout entière,

pour vous tous soit offerte,  
Et moi, je vous aimais, mes frères,  
et si je me suis forcé,  
pour monter sur la croix,  
c'est pour que tous vos efforts un jour,  
soient couronnés de vie.

Va, mon petit,  
Ne te demande pas si le Père le désire  
pour toi et pour tes frères  
Ne me demande pas la force de te forcer,  
demande-moi d'abord d'aimer de toutes  
tes forces,  
et ton Dieu et tes frères  
Car si tu aimais un peu plus,  
de ta souffrances jaillirait la Joie  
en même temps que la vie.



## DEUX ÉGLISES ET NOTRE CHOIX



Voici l'autre Eglise !  
Celle que le Christ aime. Saint Paul l'appelle: la femme libre. Elle est charité, pardon, non-violence, compréhension, tolérance, fraternité, paix. Elle a les yeux bien ouverts sur l'humanité dont elle sait les besoins, les espoirs. Elle n'a pas le livre des lois (ancien Testament périmé), mais la si belle coupe de la nouvelle alliance.

Pour faire partie de cette Eglise il faut cesser d'être passif, s'engager, prier l'Esprit-Saint. En France cette Eglise s'appelle depuis toujours l'Eglise Gallicane. Elle a les yeux ouverts et le regard franc. Elle s'exprime avec politesse, mais avec franchise aussi vis à vis des Eglises soeurs. Elle est l'ecclésiastie Francorum de Saint Irénée, de Saint Jean Gerson, Sainte Jeanne d'Arc, de Bossuet, et bien d'autres encore...

Mais elle est surtout la vôtre: une Eglise vivante dans le Christ Vivant, où vous trouvez des prêtres fraternels et sincères, une Assemblée vibrante du désir de continuer la merveilleuse oeuvre christique.

Ces deux sculptures les désignent sans équivoque. Ici, celle que Saint Paul l'appelle l'esclave: elle a les yeux bandés car elle n'ose rien voir des réalités de son temps. Elle est légaliste, pleine d'interdits et de préjugés. Elle fait résider le salut dans l'observance de tabous. Il est obligatoire de... Il est interdit de...

L'apôtre la condamne en ces termes: *"tous ceux qui se réclament de la pratique de la loi encourent une malédiction"* (Epître au Galates 3, voir aussi Colossiens 2, 1ère aux Corinthiens 8, etc).

A cette esclave nous pouvons rattacher tous les mouvements légalistes et intégristes, tous ceux qui disent: *"hors de nous, point de salut."*

Mais méfions-nous de ne pas lui appartenir, nous aussi, par notre propre jugement envers les autres... Par l'étroitesse de nos condamnations, par le refus de ce qui est différent de notre façon de voir.

*"C'est pour que nous restions libre que le Christ nous a libéré. Donc tenez-bon et ne vous remettez pas sous le joug de l'esclave."* (Epître aux Galates)

*"Le Christ nous a libéré de l'esclavage de la loi pour nous faire héritiers de la promesse, dans la sainte liberté des enfants de Dieu"* (Liturgie gallicane - rituel de Gazinet)



# Vie de l'Eglise

Vendredi 14 et samedi 15 juillet à Clérac ont eu lieu les **cérémonies du jubilé de l'Eglise Gallicane** en présence du clergé des différentes paroisses et de nombreux fidèles.

Deux baptêmes, un mariage, deux confirmations et une ordination ont ponctué le déroulement des liturgies religieuses. L'ensemble des participants s'est ensuite retrouvé à la salle des fêtes du village pour le partage des repas qui se sont déroulés dans une ambiance de fête.

Notre évêque des Canaries, Mgr Eduardo Molowny Martinez, avait fait tout spécialement le déplacement pour participer à cette assemblée festive.

Mgr Paulin Fréguis, de l'Eglise Catholique Orthodoxe Française avait également répondu à l'invitation de l'Eglise Gallicane. Sa présence, celle de sa famille et celle de membres de son clergé ont été appréciées. Des liens d'amitié solides se sont tissés entre les membres des deux Eglises soeurs.

A la salle des fêtes, des stands organisés par les différentes paroisses donnaient un aperçu de la vie de notre Eglise aujourd'hui.

En cuisine, le Père Robert Ramillon qui est un excellent cuisinier nous a mitonné des plats forts appréciés de tous les convives. Nos remerciements vont aussi à son équipe clermontoise pour sa participation et son aide.

Samedi 1er et dimanche 2 juillet Mgr Thierry Teyssot s'est rendu à Valeille pour la **fête annuelle de la paroisse Saint François d'Assises**.

Mademoiselle Moulin a été confirmée par l'évêque qui a également conféré le sous-diaconat à Sylviane Chaize, Bernadette Poncet et Colette Mure; le frère Robert Mure a reçu l'exorcistat. Comme chaque année un banquet suivait la liturgie dans une ambiance conviviale et fraternelle. A droite - photo du clergé après la messe; au-dessus, première communion d'Eloïse Rolle le 4 juin 2000.



